

Compte rendu de la séance du 26 mai 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six du mois de mai, le conseil Municipal de la commune de La Trinité dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 20 heures, salle du conseil, sous la présidence de M Jean-François DUC, Maire,

Présents : MM BORTOT Aurélie, GARDET Nicola, LEGARLANTEZECK Fanny, PLANCHE Christelle, BERNARD Frédéric, FONTENILLE Emilie, LANOIR Loïc, VEROLLET Daniel, VILLARD Pauline, WILLIAMS Brigitte.

Secrétaire(s) de la séance : MME FONTENILLE Émilie

Délibérations du conseil :

Élection du Maire (DE 2020 12)

1 - La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-François DUC, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

2- Élection du Maire

2-1 : Présidence de l'Assemblée

Le plus âgé des membres présents, M. Jean-François DUC, a pris la présidence de l'Assemblée (art. L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2-2 : Constitution du Bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : MMES PLANCHE Christelle et LEGARLANTEZECK Fanny.

2-3 : Résultats du premier tour de scrutin

- | | |
|-------------------------------------|------|
| • Nombre de votants | onze |
| • Nombre de suffrages déclarés nuls | zéro |
| • Nombre de suffrages exprimés | onze |
| • Majorité absolue | six |

A obtenu : M. DUC Jean-François **onze voix**

2-4 : Proclamation de l'élection du maire

M. DUC Jean-François a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

3- Élection des adjoints

Sous la présidence de M. DUC Jean-François, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire.

Le Président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à deux le nombre des adjoints au maire de la commune.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, zéro contre et zéro abstention, décide la création de deux postes d'adjoints.

Délibération élection des adjoints (DE 2020 14)

Sous la présidence de Monsieur Jean-François DUC élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. 2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT).

Les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

3.1. Élection du premier adjoint

Nom – Prénom des candidats Nombre de suffrages obtenus

MME PLANCHE Christelle : onze

3.1.2. Proclamation de l'élection du premier adjoint

MME PLANCHE Christelle a été proclamée premier adjoint et immédiatement installée.

3.2. Élection du deuxième adjoint

Nom – Prénom des candidats Nombre de suffrages obtenus

M VEROLLET Daniel : onze

3.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

M VEROLLET Daniel a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

4-Désignation des délégués au Conseil Communautaire de Coeur de Savoie

Pour les communes de moins de 1 000 habitants les délégués communautaires sont nommés d'office en suivant l'ordre du tableau.

Donc le Maire Jean-François DUC est délégué communautaire et la 1ere adjointe Christelle PLANCHE suppléante.

5-Election des délégués du SIVU scolaire

Brigitte Williams, Jean-François DUC, suppléante : Emilie Fontenille

6- Election des délégués au Syndicat des eaux

Titulaires : Nicolas GARDET – Loïc LANOIR

Suppléants : Frederic BERNARD- Fanny LEGARLANTEZECK

7- Election des délégués à l'espace Belledonne

Jean-François DUC – Loïc LANOIR

8-Election délégués communes forestières

Jean- François Duc - Daniel VEROLLET

Le maire
Jean-François DUC

